



Mairie d'IFS
Esplanade François Mitterrand
B.P. 44 – 14123 IFS

Tél : 02-31-35-27-27
Fax : 02-31-78-30-09

Département

CALVADOS

Canton

CAEN XVI

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre

Le 30 septembre

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 19 septembre 2024

Date d'affichage 19 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice 32
Présents 22
Votants 30

Etaient présents : Thierry RENOUF, Mohamed MAÂCHE, Elodie LEPESQUEUX, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Ayhan AYDAR, Christophe HEBERT, Sylvain JOBEY, Virginie DALY, Marc DURAN, Sébastien LAGALLE, Jean-Philippe COUSIN, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Jean-Claude ESTIENNE et Aurélie TRAORE **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Martine LHERMENIER, Pascal ESNOUF, Jean-Pierre BOUILLON, Clément HUYGHE, Jacqueline BAZILLE, Nadia DAMART, Allan BERTU et Cédric EVANO **avaient respectivement donné pouvoir à :** Thierry RENOUF, Mohamed MAÂCHE, Philippe GIRONDEL, Elodie LEPESQUEUX, Françoise DUPARC, Aminthe RENOUF, Jean-Claude ESTIENNE et Sonia CANTELOUP.

Absents excusés : Martine LHERMENIER, Pascal ESNOUF, Jean-Pierre BOUILLON, Clément HUYGHE, Nadège GRUDE, Justine PREVEL-LAVERGNE, Jacqueline BAZILLE, Nadia DAMART, Allan BERTU et Cédric EVANO.

Secrétaire de séance : Aminthe RENOUF et Jean-Claude ESTIENNE.

N° 2024-084 – FOURNITURE ET POSE DE CLOTURES, CONTROLE D'ACCES, PARE-BALLONS, PORTAILS ET PORTILLONS EN DIVERS LIEUX DE LA VILLE – MODIFICATION DE CONTRAT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX N°T-2024/04

La Ville d'Ifs, par délibération n°2024-061 en date du 27 mai 2024, a attribué le marché n°T-2024/04 – fourniture et pose de clôtures, contrôle d'accès, pare-ballons, portails et portillons en divers lieux de la Ville à la société CLOSYSTEM (mandataire du groupement CLOSYSTEM / S3M) pour un montant de 89 988,89 € HT soit 107 986,67 € TTC.

La présente délibération porte sur la modification de contrat n°1 au marché.

Cette modification du contrat porte sur la modification d'un des accès à l'école Simone Veil – élémentaire. En effet, en lieu et place d'un visiophone installé initialement sur la porte du bâtiment, il a été décidé d'implanter une clôture et un portillon pour y fixer un visiophone.

Celle-ci entraîne une plus-value de 9 771,70 € HT soit 11 726,04 € TTC ce qui porte le nouveau montant du marché à 99 760,59 € HT soit 119 712,71 € TTC soit une augmentation de 10,86% par rapport au montant initial du marché.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la Commande Publique ;

VU la délibération n°2024-061 en date du 27 mai 2024 portant attribution du marché de fourniture et pose de clôtures, contrôle d'accès, pare-ballons, portails et portillons en divers lieux de la Ville.

VU l'avis émis par la Commission d'Appel d'Offres en date du 27 septembre 2024 ;

VU l'avis de la commission « Urbanisme, Environnement et Cadre de Vie » réunie le 27 septembre 2024 ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la modification de contrat au marché de travaux n° T-2024/04 telles qu'énoncées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la CLOSYSTEM (mandataire du groupement CLOSYSTEM / S3M), 180 ZI OUEST, 14 650 CARPIQUET la modification de contrat n°1 au marché de fourniture et pose de clôtures, contrôle d'accès, pare-ballons, portails et portillons en divers lieux de la Ville.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Ifs, le 30 septembre 2024

Le Maire,



Michel PATARD-LEGENDRE

Rendue exécutoire le : 3 octobre 2024

Affichée le : 3 octobre 2024

Acte à classer

2024-084

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-10-03T14-28-47.00 (MI255943748)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20241003-2024-084-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Fourniture et pose de clôtures, contrôle d'accès, pare-portails et portillons en divers lieux de la Ville
- Modification de contrat n.1 au marché de travaux
n.t-2024/04

Date de décision : 03/10/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.5. Marché à procédure adaptée

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2024-084.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[5a.AVENANT 1](#)

Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

[CLOSYSTEM vf.PDF](#)



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 03/10/24 à 11:22

Par [LELONG EMILIE](#)

Transmis

Date 03/10/24 à 14:28

Par [LELONG EMILIE](#)

Accusé de réception

Date 03/10/24 à 14:34



**MODIFICATION DE CONTRAT N°1 AU MARCHÉ N° T-2024/04
PASSE ENTRE LA VILLE D'IFS
ET LA SOCIÉTÉ CLOSYSTEM**

**FOURNITURE ET POSE DE CLÔTURES,
CONTRÔLE D'ACCÈS, PARE-BALLONS,
PORTAILS ET PORTILLONS EN DIVERS LIEUX DE
LA VILLE**

Entre :

La VILLE D'IFS, représentée par Monsieur le Maire, en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, autorisé par délibération municipale n°2024- en date du 30 septembre 2024 ;

Ci-après dénommée « LA VILLE »,

D'une part,

Et

La société CLOSYSTEM, 180 ZI OUEST, 14 650 CARPIQUET représentée par Monsieur Amaury CLAISE, gérant, ayant tout pouvoir aux fins des présentes ;

Ci-après dénommée « LA SOCIETE »,

D'autre part,

~~~~~

Par délibération n°2024-061 en date du 27 mai 2024, la société CLOSYSTEM (mandataire du groupement CLOSYSTEM / S3M) a été déclarée attributaire du marché n°T-2024/04 – fourniture et pose de clôtures, contrôle d'accès, pare-ballons, portails et portillons en divers lieux de la Ville pour un montant de 89 988,89 € HT soit 107 986,67 € TTC.

La présente modification de contrat n°1 porte sur la modification d'un des accès à l'école Simone Veil – élémentaire. En effet, en lieu et place d'un visiophone installé initialement sur la porte du bâtiment, il a été décidé d'implanter une clôture et un portillon pour y fixer un visiophone.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – OBJET

Il est nécessaire de conclure une modification de contrat pour permettre la bonne exécution du marché de travaux.

Article 2 – DISPOSITIONS FINANCIERES

Cette modification de contrat n°1 entraîne une plus-value de 9 771,70 € HT soit 11 726,04 € TTC (devis n° DE00007741) ce qui porte le nouveau montant du marché à 99 760,59 € HT soit 119 712,71 € TTC soit une augmentation de 10,86% par rapport au montant initial du marché.

Article 3 – DISPOSITIONS DIVERSES

Les autres clauses du marché restent inchangées.

La présente modification de contrat prendra effet dès que les formalités de transmission au représentant de l'Etat dans le département et de notification prévues à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales auront été accomplies.

Fait à Ifs, le

Pour LA SOCIETE CLOSYSTEM

Pour LA VILLE d'IFS